

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Mise à jour des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Issoire-Brioude, Syndicat Mixte Fermé (SMF)

Annexe(s) : liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire Brioude mise à jour

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 décembre 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BOURG François

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 10

Absents excusés : 11

Votants : 110

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine	DUBESSY Florence	NICOLLET Michel
AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PELLEGRINELLI Christophe
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	POJOLAT Marie
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRUNIER Jean-Pierre
BERNARD Jean-Paul	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	RAVEL Pierre
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	ROUX Bernard
BOURG François	HOSMALIN Marc	RYCKEBOER Christian
	JAFFEUX Ophélie	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	
BRUNEL Séverine		
	KINDT Patrick	SAUX Marie-Pierre
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SUIDUREAU Carine
SERMAGE André (S)	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	THALAUD François
CORRE Jean-Marie	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LEROY Véronique	
COSTE Yves		
	LIVET Bertrand	TINET Georges
		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	
CREGUT François	MALORON Annie	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	PINTE Emmanuel (S)
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude	MONTMORY Dominique	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS): (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène); ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR: (10) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine; COSTON David à BARRAUD Bertrand; COSTON Marie à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à LEROY Véronique; LLONG Lucie à MAHINC Didier; PILLON Stéphane à VARISCHETTI Martine; THEVENET Emilie à CORREIA Emmanuel; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis; WALTER Christian à BARRAUD Bertrand;

ABSENTS EXCUSES: (11) BARBET Laurent; BRONNER Ulrich; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette; JEANMOUGIN Isabelle; LIGNIERE Frédéric; MOREL Jacques; PRADIER Laurent; ROCHE Roger; ROCHETTE Christophe; SALVINI Luc; SAUVANT Jean-Pierre;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire qu'une mise à jour des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SICTOM Issoire-Brioude, Syndicat mixte fermé (SMF), est nécessaire suite à un changement du représentant suppléant pour la commune de Saint-Jean-en-Val et à la nomination d'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commune d'Esteil.

Il est rappelé les règles suivantes :

Règles de la représentation

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude est fixée à 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune membre, soit **69 représentants titulaires et 69 représentants suppléants**.

Règles électorales des SMF

Lors de l'élection des représentants des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. L'élection des représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aussi, le conseil communautaire doit désigner les représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude à scrutin secret par vote électronique.

ENTENDU le rapport de présentation ;

Il est proposé de désigner les représentants de la communauté d'agglomération pour les communes d'Esteil et de Saint-Jean-en-Val au sein du SICTOM Issoire-Brioude, comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	NBE DE VOIX	SUPPLEANT	NBE DE VOIX
ESTEIL	TRILLEAUD Franck	110	THALAUD François	110
SAINT-JEAN-EN-VAL			TEMPERE Fabrice	110

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2020-1379 en date du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2017-05-19 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 13 avril 2017 portant sur la validation de la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire au SICTOM Issoire-Brioude ;

VU la délibération n° 2020-01-32 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant sur la définition des modalités de la dématérialisation des dossiers assemblées ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/03-1-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein du SICTOM Issoire-Brioude, Syndicat Mixte Fermé (SMF) ;

VU la délibération n° 2020/04/05-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 relative à la mise à jour de délégués au sein du SICTOM Issoire-Brioude, du Syndicat Mixte de l'Eau et du SIVU Chadeleuf/Coudes/Montpeyroux/Neschers/Parent ;

VU la délibération n° 14/2020 de la commune d'Esteil en date du 9 octobre 2020 relative à la désignation des représentants au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

VU la délibération n° 2020_49 de la commune de Saint-Jean-en-Val en date du 18 novembre 2020 relative à la désignation de Monsieur Fabrice TEMPERE, suppléant au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

VU la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire Brioude mise à jour et ci-annexée ;

CONSIDÉRANT la nomination par la commune d'Esteil d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

CONSIDÉRANT le changement des représentants de la commune de Saint-Jean-en-Val au sein du SICTOM Issoire-Brioude ;

CONSIDERENT qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au sein dudit syndicat ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 110

- Pour : 110
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour les communes d'Esteil et de Saint-Jean-en-Val au sein du SICTOM Issoire-Brioude telle qu'elle figure ci-dessus et par conséquent valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM Issoire-Brioude mise à jour et telle qu'elle figure en annexe ;**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18/12/2020